



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Mission nationale de Contrôle des Précurseurs chimiques - MNCPC



Bilan d'activité 2021

ÉDITORIAL



L'année 2021 s'achève avec plusieurs réalisations majeures de la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques.

Le téléservice DELPHES, déployé en septembre 2021, est désormais accessible à tout opérateur pour la campagne de déclaration annuelle. Appelé à remplacer définitivement TELESCOPE, DELPHES va dans le courant de l'année 2022 permettre de faciliter les démarches associées au commerce ou aux activités en matière de précurseurs de drogue. DELPHES va permettre des simplifications importantes, grâce notamment à une diminution du nombre de justificatifs demandés, tels que les extraits Kbis ou de comptes annuels. Très attendu par

les opérateurs du commerce international, DELPHES devrait également permettre d'ici la fin de cette année de déposer et d'obtenir de façon complètement dématérialisée les autorisations d'exportation et d'importation de précurseurs.

L'année 2021 a vu se concrétiser les effets du Brexit sur le commerce des précurseurs. Le traitement des autorisations exigées au titre du contrôle du commerce extérieur vers ou en provenance du Royaume-Uni s'est déroulé de façon fluide, témoignant à la fois d'un accompagnement efficace et d'un très bon niveau de collaboration avec les autorités britanniques.

Après une année 2020 marquée par les effets de la crise, l'activité d'encadrement des importations et exportations témoigne d'un regain d'activité en 2021 : la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques (MNCPC) a ainsi délivrée 50 autorisations d'importations cette année, près du double de l'année dernière, tandis que le nombre d'enregistrements traités est lui, passé de 64 à 123 entre l'année 2020 et l'année 2021. Concernant les expéditions de précurseurs à l'étranger, la MNCPC a autorisé 506 tonnes de produits chimiques à l'exportation, représentant plus de 38 millions d'euros en valeur marchande et près de 1 600 échanges.

L'action de la MNCPC a également porté en 2021 de façon appuyée sur la prévention : cela s'est d'abord traduit par le soutien apporté à l'extension du mandat de l'observatoire européen des drogues et toxicomanies (OEDT). Prenant place dans le cadre du plan européen de lutte contre le trafic de stupéfiants adopté pour la période 2021-2025, ce mandat vise à lui confier une nouvelle mission de veille sur l'émergence des précurseurs sur mesure ou détournés, dans un contexte de forte exposition de l'Union européenne aux flux de nouveaux produits chimiques n'ayant pas d'usage licite connu.

En 2021, la MNCPC a été mobilisée particulièrement face aux déclarations de soupçon qui lui ont été transmises : 25 signalements ont ainsi été traités. A l'automne dernier, le signalement d'une entreprise a permis de démanteler un laboratoire clandestin dans la région montpelliéraine. L'affaire a mis en lumière la collaboration efficace entre la mission, les autorités répressives et l'industrie. Ce signalement confirme l'intérêt de l'action de sensibilisation des industriels et du monde du négoce menée de concert par la MNCPC avec les services de police et la fédération France Chimie, engagée de longue date dans une démarche partenariale visant à lutter contre le détournement des précurseurs chimiques.

Thomas COURBE

Bilan d'activité 2021 de la MNCPC



776 opérateurs agréés et enregistrés du secteur pharmaceutique, de la parfumerie, du traitement de l'eau, de l'agro-alimentaire, du courtage, de la chimie fine, des matières plastiques, du courtage et de l'industrie de la défense.



50 autorisations d'importation.



98 agréments délivrés.



123 enregistrements délivrés.



25 signalements de transaction suspecte.



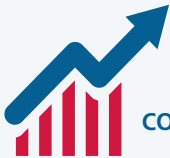
MÉDICAMENTS



CHIMIE FINE



TRAITEMENT
DE L'EAU



COURTAGE



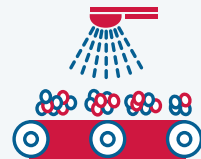
INDUSTRIE DE DÉFENSE



PARFUMERIE



MATIÈRES PLASTIQUES



INDUSTRIES
AGROALIMENTAIRES

Focus sur les exportations de précurseurs



506 tonnes de produits chimiques autorisés à l'exportation, valorisés à plus de 38 millions d'euros, soit :



1 585 exportations autorisées dont :



90 autorisations simplifiées couvrant 441 exportations (soit près de 5 exportations couvertes par autorisation) ;



89 destinations couvertes...

... et sur 1 585 exportations autorisées :

- **plus de 500 opérations** concernent les médicaments contenant de la pseudoéphédrine.
- **80 % du tonnage couvert** par des autorisations concerne la méthyléthylcétone (butanone), une substance qui sert à la fabrication de solvants, de laques, de résines et entrant dans la composition de peintures ou d'encre.

Les États-Unis, le Japon, l'Algérie, le Liban et la Suisse constituent en valeur les cinq principales destinations de précurseurs de drogue¹.

¹ Sur la base des autorisations d'exportation délivrées

La MNCPC en quelques mots

Créée par arrêté interministériel du 11 mars 1993, la Mission nationale de contrôle des précurseurs chimiques de drogues (MNCPC) a pour mission principale d'assurer le contrôle de la production et des échanges commerciaux des substances chimiques susceptibles d'être détournées pour alimenter les réseaux de fabrication illicite de drogues.

L'action de la MNCPC se veut avant tout équilibrée. Elle fait appel à la vigilance de tous les professionnels qui acquièrent, fabriquent, vendent, stockent, échangent et utilisent ces substances chimiques, communément connues sous le nom de précurseurs de drogues. Cette action, qui s'inscrit dans un cadre tant européen qu'international, vise à limiter l'offre des substances aux seuls utilisations licites, multiples et bien souvent incontournables dans l'industrie, que ce soit pour la fabrication de médicaments, d'arômes pour les industries agroalimentaires, de parfums, de peintures ou dans de très nombreuses compositions largement commercialisées.

L'enjeu est d'assurer une surveillance et un encadrement de leur commerce licite afin d'éviter des détournements pouvant conduire à la fabrication clandestine de drogues. Pour les opérateurs concernés, ceci entraîne un certain nombre d'obligations administratives (agrément, enregistrement, déclarations, mentions inscrites sur les substances, fourniture de documents, tenue de registres, etc.) et un impératif à la fois légal et éthique : la notification de soupçon.

La MNCPC, autorité compétente française pour la surveillance des précurseurs chimiques, par sa composition interministérielle (Industrie, Douane, Police), sa place d'interlocuteur auprès des autorités compétentes étrangères, ses relations établies et étroites avec le monde de l'industrie et du commerce, son action de pivot entre les opérateurs français et les services d'enquête, joue un rôle essentiel dans la conception, l'animation et la coordination de ce dispositif fondé sur le partenariat entre les acteurs économiques et administratifs.

Pour nous contacter

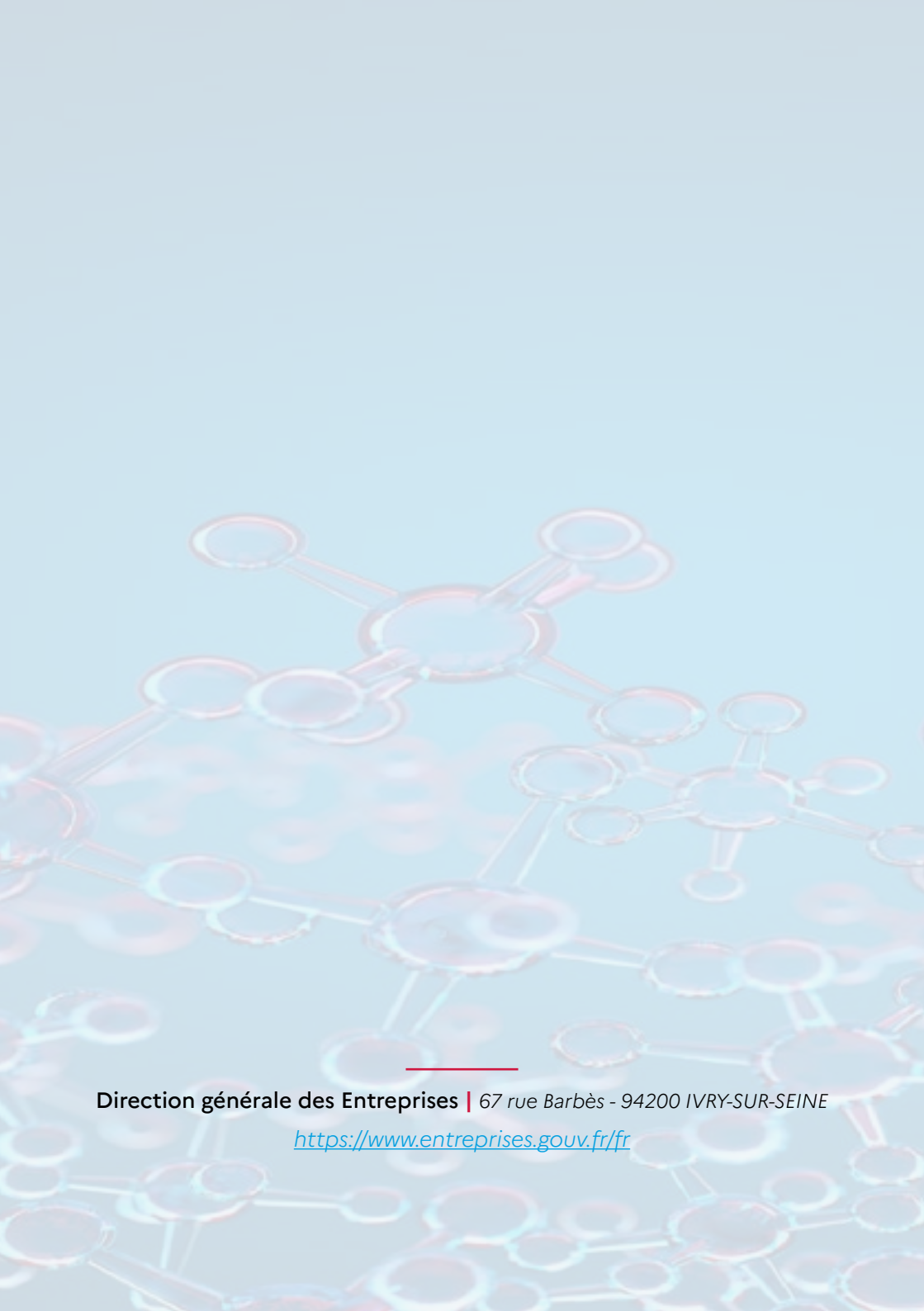
Par téléphone : 01 79 84 34 00

Par mail : mncpc.dge@finances.gouv.fr

Site internet : <https://precurseurschimiques.entreprises.gouv.fr/fr>

Dépôt légal : février 2022

Numéro d'ISSN : en cours



Direction générale des Entreprises | 67 rue Barbès - 94200 IVRY-SUR-SEINE

<https://www.entreprises.gouv.fr/fr>